

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :			
Ville de Lyon	Trois mois	9 fr.	Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône		10 fr.	20 fr. — 40 fr.
Autres départements		12 fr.	24 fr. — 48 fr.

Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant : C. THÉNÉSIY

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Echéance du 31 Décembre

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre de vouloir bien, vu l'importance de cette échéance et l'encombrement qui se produit ordinairement à cette époque dans les bureaux de l'administration des Postes, se prémunir à l'avance et nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée, s'ils désirent n'éprouver aucun retard dans la réception du journal.

NOUVELLES DU JOUR

19 décembre.

La discussion du budget continue à l'Assemblée et elle est menée d'un train rapide. La séance d'hier a été un long défilé d'articles et d'amendements dont plusieurs, ainsi qu'on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le compte rendu que nous publions plus loin, présentent un assez grand intérêt. L'impôt récent de six millions sur les créances hypothécaires a été supprimé. La question du prix des permis de chasse a donné lieu à un débat de quelque importance. Incidemment on a adopté le projet de loi présenté par M. Wolfowski et plusieurs de ses collègues en faveur des Alsaciens-Lorrains qui ont conservé la qualité de Français.

Enfin l'Assemblée s'est occupée de se donner des vacances pour les fêtes de Noël. Dira-t-on qu'elle a mérité de prendre un peu de repos ? Le pays, en tout cas, ne sera pas fâché qu'on lui laisse quelque tranquillité après tant de journées d'inquiétude et d'alarmes. C'est M. le baron Chaurand qui a pris l'initiative de demander que l'Assemblée s'octroyât à elle-même ces vacances de Noël. Après une courte discussion, il a été décidé qu'on s'ajournerait à partir du lundi 23 décembre inclusivement, au lundi 6 janvier exclusivement. Une condition toutefois a été posée, c'est que d'ici à lundi on aurait achevé de voter le budget.

M. Dahirel a fait cette malice de proposer la formation d'une commission de permanence chargée de contrôler le gouvernement pendant l'absence de la Chambre. On n'a pas seulement fait à l'enfant perdu de la droite l'honneur de prendre son idée au sérieux. C'est donc dimanche que l'Assemblée entre en vacances. Il n'est pas encore décidé si la commission Dufaure se donnera également une quinzaine de jours de repos. On pense que non. Dans ce cas, le président de la République, dont l'arrivée à Paris pour les fêtes de Noël et du jour de l'an est décidée, se rendrait à Versailles quand il aurait à entrer en communication avec les Trente.

On lira plus loin le compte rendu de la séance tenue hier par la commission des Trente. M. Thiers n'assistait pas à la séance. La délibération a roulé sur les vœux exprimés lundi par le président de la République. La commission paraît être favorable en principe, mais seulement en principe à l'idée d'une seconde Chambre : en ce qui concerne l'application, elle est fortement tentée de l'ajourner aux calendes grecques. Elle ne s'est d'ailleurs prononcée sur le fond de la question. Elle s'est contentée de décider qu'elle attendrait d'être saisie du rapport que l'une de ses deux sous-commissions a été chargée de lui faire sur la matière. Elle s'est ensuite ajournée jusqu'au moment où ce rapport lui sera présenté. Combien de temps prendra la rédaction de ce document ? C'est ce qu'on ne dit pas.

Le télégraphe nous apporte quelques renseignements sur la crise ministérielle de Berlin. Parmi les combinaisons, dit une dépêche,

mises en avant pour la réorganisation du ministère prussien, se trouve en première ligne le rétablissement de la dignité d'un chancelier de la Prusse, sous la direction duquel se trouveraient, comme par le passé, le président du ministère et les ministres qui ont la responsabilité et les charges spéciales de leurs départements respectifs.

Le nouveau président du ministère devra avoir la confiance entière de M. de Bismarck, qui réunit en sa personne la direction des affaires allemandes et prussiennes, et adhère à sa politique avec un dévouement complet. Dans cette combinaison, le prince de Bismarck, en sa qualité de chancelier d'Allemagne, aurait sous ses ordres et à sa discrétion un chancelier de Prusse, et naturellement ses présidents iront jusqu'à exiger des petits ministres de la Bavière et du Wurtemberg une docilité non moins absolue.

Nous trouvons dans l'Opinion le compte rendu de la séance importante dans laquelle le comité de la chambre italienne a approuvé la proposition Nicotera, favorable au principe de la suppression de la maison générale des jésuites, à Rome.

Le vote a eu lieu à une grande majorité. Toute la gauche, un grand nombre des députés du centre ont voté pour la proposition. Les autres députés du centre et de la droite se sont abstenus, n'ont dit ni oui ni non, marquant ainsi assez clairement qu'ils seraient disposés à laisser faire. Le texte sur lequel a eu lieu le scrutin porte ces mots : Le comité arrête qu'il y a lieu de supprimer la maison générale des jésuites. Les généraux autres que le Gesù seraient maintenus en tous cas.

En ce qui concerne les biens ecclésiastiques, la loi est très-radical, et si elle passe, c'en est fait des biens de main-morte à Rome. Tous les biens ecclésiastiques subiront la conversion. Les immeubles d'aucun général n'échapperont à la mesure ; on maintiendra l'institution en établissant les conditions de son existence, mais l'immeuble passera sous le coup de la loi nouvelle.

Pourtant, ainsi que nous le disions il y a quelques jours déjà, il n'y a encore rien de fait. Le comité privé de la Chambre a seul été jusqu'à présent saisi de l'examen de la réforme. Il va être procédé maintenant à la nomination d'une commission chargée de présenter à la Chambre un rapport sur le projet, et ce n'est qu'après toutes ces épreuves que la question viendra enfin en discussion publique et sera définitivement résolue.

La situation se dessine très-nettement, dans la commission des Trente. Le gouvernement a demandé que l'on s'occupât de la création d'une seconde Chambre. La commission répond que c'est là, en effet, une question intéressante, qu'on peut en parler sans inconvénient ; seulement elle ajoute aussitôt que, bien entendu, alors même que l'on voterait la constitution d'une seconde Chambre, ce ne serait là qu'un vote de principe, dont l'application viendrait après la dissolution de cette Assemblée. Or, dans la pensée de M. Thiers, la seconde Chambre serait nécessaire aujourd'hui même, et le gouvernement compte trouver dans ce rouage parlementaire un appui, grâce auquel il pourrait, le cas échéant, demander la dissolution de l'Assemblée actuelle.

Le jeu se serre des deux côtés, comme l'on voit. Les négociations, fort amicales et conciliantes dans leur forme diplomatique, nous montrent les deux parties manœuvrant avec habileté et prudence, comme deux armées en présence qui se tâtent et cherchent chacune à occuper, sans combat ni éclat, les positions stratégiques dominantes.

On a vu quelquefois des campagnes, ouvertes ainsi, se terminer par un traité de paix ; on en a vu aussi se terminer par une bataille. Il s'agit de voir maintenant si la stratégie parlementaire de M. Thiers sera assez habile pour termi-

ner cette campagne à son avantage et en évitant la bataille.

M. de Soubeyran a annoncé à la tribune que pendant le mois de novembre le déficit des impôts a été le double de celui du mois d'octobre.

A ce propos, l'Opinion nationale fait remarquer à son tour que l'Assemblée est entrée en session le 11 novembre. Aussitôt crises sur crises : 13 novembre, incident de Kerdel. — 18 novembre, incident Changarnier. — 26 novembre, incident du rapport Babbie et du gouvernement de combat.

Et l'Opinion ajoute : Voilà pourquoi, messieurs de la monarchie, votre fille est muette ; voilà pourquoi, dans le mois de novembre, le rendement des impôts a baissé de moitié.

Il y a quinze jours, a dit M. Thiers le 18 novembre, le pays était tranquille.

La compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a rencontré un allié dans le journal le Français.

On a la plaisanterie légère dans ce journal et l'on y trouve moyen de tourner en ridicule les républicains, modérés et radicaux, à propos de tout et à propos de rien, et même à propos de la discussion d'hier sur le train-rapide de Paris à Lyon et à Marseille.

Voici en quels termes intéressants le Français apprécie ce débat :

M. Rouvier, non content d'avoir hier prouvé à quel point il possède la philosophie de l'histoire, veut prouver aujourd'hui qu'un radical est aussi bien homme d'affaires que n'importe qui. M. Rouvier demande compte au gouvernement de la suppression du « train rapide » entre Paris et Marseille.

M. Rampon (de l'Yonne), directeur général des postes par la grâce du 4 septembre, lui répond en se livrant à une dissertation pleine d'intérêt sur l'accroissement du poids des wagons. Il parait que sous l'ancien régime les wagons-poste pesaient quelque chose comme quatre mille kilogrammes de moins que les wagons du progrès.

M. Le Royer prétend que, malgré les exigences du progrès en poids des nouveaux wagons, la volonté du gouvernement doit peser d'autant plus lourd sur la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

M. Clapier se mêle au débat. La discussion s'envenime, et quand M. de Fourtoul, le nouveau ministre des travaux publics, monte à la tribune pour lui répondre, le public se mêle avec inquiétude si le train rapide n'entraînera pas le ministre loin de son portefeuille.

Très heureusement pour son portefeuille, M. de Fourtoul contenté tout le monde en annonçant que la question du train rapide est l'objet de toutes ses sollicitudes, et que d'ici à peu, grâce à des études approfondies, tout le monde aura satisfaction.

Nous avons cru jusqu'à présent que les journaux de la droite entendaient bien les questions d'affaires ; ils s'en targuaient du moins et méprisaient quelque peu les autres, qui, disaient-ils, ne savent faire autre chose que de déclamer, mais n'ont pas la compétence, ni les connaissances nécessaires, pour « étudier les affaires ».

Notre monde commercial et industriel de Lyon et du midi se sentira très-agréablement flatté, en voyant avec quelle haute compétence et quelle entente de nos intérêts, le Français, journal de la droite, parle de cette question qui nous touche de si près et qui est d'une si grande importance pour nous. Il se trouve que ceux qui ont com-

pris et défendu les intérêts de notre industrie sont deux républicains, l'un moderne, M. Le Royer, l'autre, *horresco referens!* un radical pur sang, le citoyen Rouvier ; et, ô comble d'horreur ! M. le directeur des postes est un « homme du 4 septembre ? » Le spectacle de cette trinité de révolutionnaires suffit pour que le Français prenne parti contre les orateurs, contre leur interpellation, contre le train-rapide, contre les intérêts les plus directs du commerce et de l'industrie de Lyon et de Marseille et qu'il mette sa bonne lance en arrêt pour défendre la noble et haute compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée ! Et voilà comment on a traité cette question d'affaires dans les journaux de la droite !

La chambre de commerce de Marseille vient d'écrire une nouvelle lettre à M. le ministre au sujet de la question des matières premières. Nous en extrayons les passages suivants :

Dès aujourd'hui nous pouvons vous faire connaître les préoccupations qu'a fait naître dans nos esprits le paragraphe de votre dépêche dans lequel vous émettez la pensée qu'en vue de rendre plus prochaine l'application de ce traité, l'Assemblée nationale pourrait avoir à apprécier s'il n'y aurait pas lieu de modifier dans ses dispositions l'article 7 de la loi du 26 juillet 1872.

Aux termes de cet article, les nouveaux droits sur les matières premières ne doivent être applicables que lorsqu'il aura été établi des droits compensateurs.

Les dispositions de cet article sont générales et ne sauraient être divisées. Pour que les nouveaux droits sur les matières premières puissent être appliqués, il ne suffit pas que des droits compensateurs soient établis sur les produits manufacturés arrivant d'Angleterre ; il faut que ces droits soient établis sur les produits manufacturés de toute provenance.

Comment pourrait-il en être autrement ? L'Angleterre sans doute, ne l'admettrait pas au point de vue des droits compensateurs ; mais le commerce français et l'industrie française pourraient encore moins l'admettre au point de vue des droits sur les matières premières.

L'application des lois sur les matières premières ne saurait être scindée ; il faut de toute nécessité qu'au moment où ces droits seront perçus, ils le soient sur toutes les matières premières qui doivent en être frappées, sans distinction de provenance, et il est impossible que l'application puisse en avoir lieu avant que les droits compensateurs sur les produits manufacturés puissent être perçus sur ces produits sans distinction d'origine.

Toute modification qui sera faite à l'article 7 de la loi du 26 juillet 1872, et qui pourrait être de nature à porter atteinte à cet état de choses, serait fort préjudiciable aux intérêts du commerce pour lequel nous ne considérons pas comme un devoir, monsieur le ministre, de vous exposer notre opinion à cet égard.

On lira dans le compte-rendu de la Chambre l'amendement de M. Bonnet, qui a trait à la même importante question, et la réponse de M. de Roussat.

Réponse à M. Courcelle Seneuil.

On voudra bien reconnaître que la lettre de M. Courcelle Seneuil ne répond pas directement à notre article. Nous avons déclaré ne pas vouloir nous occuper de la question de détail soulevée par M. de Jouvencel et nous avons simplement tiré de cette attaque insolite des conséquences plus générales que nous maintenons de la façon la plus formelle. Nous le répétons, l'attaque contre les corps savants n'est qu'un épisode de l'attaque d'ensemble dirigée contre l'instruction supérieure, et spé-

cialement contre l'instruction supérieure dans les écoles de l'Etat. Maintenant, puisque M. Courcelle Seneuil veut entrer dans la question de détail, nous l'y suivrons très-volontiers.

Nous sommes obligés d'abord de ne pas admettre la plupart des articulations de fait renfermées dans son article. M. Courcelle Seneuil conteste aux ingénieurs des ponts et chaussées et des mines la qualité de « savants de profession » ; il déclare qu'ils ont beaucoup trop de loisirs, et enfin « qu'ils ne profitent pas même de ces loisirs pour cultiver les sciences. » Selon lui, ils s'élèvent « aux grades les plus hauts sans aucun travail. » C'est net, mais c'est dur.

Eh bien, avec tout le respect que nous devons à M. Courcelle Seneuil, nous sommes forcés de lui dire qu'il n'a très-certainement pas suivi, dans ses détails, le mouvement scientifique de ces cinquante dernières années et qu'il n'a aucune idée de la place qu'y ont tenue les ingénieurs.

Parmi les sciences dont le développement restera la gloire la plus solide de notre siècle, il est toute une portion considérable de la mécanique qui n'existe que depuis environ ces cinquante années. La solution d'une foule de questions se rattachant à l'art de construire, à la stabilité des matériaux, la théorie des ponts suspendus, des ponts métalliques, des voûtes, des charpentes, une grande partie de l'hydraulique et de la dynamique, une foule de machines, sont pour la plus vaste part l'œuvre de ceux auxquels M. Courcelle Seneuil refuse le nom de savants. Ce sont les élèves de l'école polytechnique, c'est-à-dire des ingénieurs et des officiers d'armes spéciales qui ont fait cette partie de la science moderne. Il y faut joindre des élèves d'une autre école de l'Etat, l'école centrale.

Il suffit, pour marquer la place tenue par les savants dont nous parlons, de rappeler ici les noms des généraux Poncelet et Morin, et des ingénieurs Navier, Prony, Coriolis, Bélanger, Perronet, Collignon, Bresse, Morandière, etc.

Si notre honorable correspondant était appelé à suivre de près les ouvrages de ces savants, il verrait que non-seulement il y a là un labeur immense et fructueux, mais encore que ce labeur n'a point le caractère purement professionnel auquel il fait allusion. Quoi qu'il en dise, il faut bien admettre que quelques-uns au moins de ces ingénieurs ont bien un peu « profité de leurs loisirs pour étudier les sciences. » C'est ainsi que la mécanique pure a fait des progrès considérables dans les mains de Coriolis et de Bélanger et dans celles de MM. Bresse et Résal ; que Bour et M. Lucas ont accompli de beaux travaux dans une branche peu suivie de notre temps, la géométrie pure ; que M. Lemoine s'est déjà fait une certaine réputation comme chimiste et météorologiste ; que M. Aurès est connu par des études sur l'archéologie de la Grèce et de Rome, et M. Belgrand par des recherches sur l'archéologie préhistorique ; que M. Gariel occupe assez bien « ses loisirs » pour être, en même temps qu'ingénieur, agrégé de la faculté de médecine de Paris ; que M. Delaunay, dont la France déplore la récente et douloureuse perte, a dû utiliser suffisamment les siens pour tenir une des premières places dans l'astronomie moderne, et devenir directeur de l'Observatoire. Enfin, on ne saurait guère taxer de paresse le célèbre ingénieur et physicien Fresnel à qui l'on doit la découverte des lois de l'émission de la lumière — rien que cela — et les admirables applications qu'il a faites de ses découvertes théoriques à l'éclairage des phares.

M. Courcelle Seneuil voudra bien admettre encore que M. Joseph Bertrand, secrétaire de l'Académie des sciences, où il continue dignement d'être, est un géomètre et un physicien de quelquet distinction ; que la géologie et la minéralogie doivent bien quelque chose à MM. Elie de Beaumont, Dufrenoy, Ebelmen et de Sénarmont, la science des barrages à MM. Poirée et Chanoiné, les machines à vapeur à MM. Ricour et Lechatellier, la mécanique appliquée à MM. Lamé, Clapeyron ; et, enfin, que M. Sorel, qui a étudié le régime des torrents et fouillé le moyen d'arrêter leurs envahissements, et que Brémontier, qui, en trouvant le moyen de fixer les dunes, a sauvé de l'Océan la superficie d'un département, ont rendu à notre pays des services de quelque valeur.

Continuer cette nomenclature serait absolument fastidieux. Un mot seulement sur un autre point. M. Courcelle Seneuil ne connaît-il pas la nécessité de l'éducation des phares ?

Il se peut que la non-intervention absolue de l'Etat dans l'enseignement soit une idée rigoureuse et logique. Il faudrait la faire entrer peut-être dans la représentation algébrique que l'on aurait à faire au tableau d'une société idéale. Mais en l'état, et avec des hommes de chair et d'os, il faut se donner de garde d'être si absolu. — Sérieusement, qui oserait soutenir un instant que si, par exemple, l'Ecole normale et l'Ecole polytechnique étaient supprimées demain, les hautes études en France n'en éprouveraient pas un abaissement soudain et peut-être irrémédiable ?

Ce serait, à notre avis, pousser à l'excès la rigueur des doctrines économiques, que de croire que tout ira bien par cela seul que le gouvernement s'abstiendra de tout. Tout ira bien ! — Oui et non. Cela dépend. Adam Smith a fait le portrait d'une société fondée sur les rigoureux principes économiques, et dans le chapitre où il traite des dépenses à la charge du souverain, ne figurent point les travaux publics qui, selon lui, constituent une industrie et non pas un département ministériel.

Eh bien ! si l'on a quelque trente ans, l'Angleterre et l'Espagne avaient toutes deux, en matière de routes, les lois d'Adam Smith. L'Etat ne faisait rien par lui-même et n'imposait rien aux localités ; selon la théorie, les routes eussent dû être excellentes dans les deux pays. Or, l'un des deux avait les meilleures routes du monde, l'autre les pires. Nous craignons fort qu'en matière, non seulement de route, mais d'instruction supérieure, la France, sous les lois d'Adam Smith, ne ressemblât plus à l'Espagne qu'à l'Angleterre. Si l'on supprimait les écoles de l'Etat, il n'y aurait rien de plus, il y aurait beaucoup de moins.

Nous pensons de même à l'égard des idées de M. Courcelle Seneuil sur les dotations scientifiques fournies par l'Etat, qu'il paraît considérer comme un obstacle au développement de la science. Il est absolument impossible de comprendre pourquoi un homme ou un peuple serait d'autant plus actif qu'il serait moins excité à agir. Comme le dit M. Dupont-White, la nécessité n'est pas même bonne aux

peut-être pas tous les objets qu'embrassent les fonctions des ingénieurs. Outre le service ordinaire des voies à créer ou entretenir, ponts, travaux d'art, etc., ils ont encore, dans le service hydraulique, les dessèchements, assainissements, irrigations, les canaux, les travaux des ports, le service des phares et balises, l'établissement des appareils d'éclairage, la construction et l'entretien des ports militaires et du commerce, l'étude et les travaux des chemins de fer exécutés par l'Etat, le contrôle des travaux exécutés par les compagnies, enfin une très-grande variété de services détachés. Pour quelques ingénieurs qui, dans des villes de troisième ordre, ont peu de travail, la plupart en ont au contraire beaucoup, l'administration prenant d'ailleurs le soin de doubler très-fréquemment les services.

Mais nous avons hâte de sortir de ce petit côté de la question. Comme M. de Jouvencel, quoiqu'avec d'autres préoccupations, M. Courcelle Seneuil vise beaucoup plus haut que les hommes. Il le dit à la fin de sa lettre : « Ce qui manque à la science française, ce ne sont pas les dotations de l'Etat, c'est l'indépendance. » Ce qu'il veut éviter : « C'est une science officielle fondée sur le charlatanisme. Il vaut mieux que l'Etat ne fit rien que de « faire peu, et d'empêcher les particuliers de « faire. »

Charlatanisme est un peu vil. Nous pouvons assurer, au contraire, notre honorable collaborateur qu'il n'y a pas de science ou de charlatanisme serait plus difficile à pratiquer que dans les mathématiques. Peut-être aussi serait-on bien empêché de citer une découverte que l'Etat ait empêché de faire, surtout l'Etat en tant que représenté par les ingénieurs. Mais voyons les choses d'une manière plus générale.

Il y a une école d'économistes qui croit très-sincèrement que l'intervention de l'Etat en matière d'enseignement est toujours funeste. Ils tiennent que l'Etat fait tout aux gouvernements, même quand il leur enseigne les mathématiques ! Nous ne saurions les suivre jusque-là, du moins étant donné les circonstances. Nous demandons la permission de faire fléchir la règle et de faire précisément comme les ingénieurs, qui ont un gros coefficient pour la théorie, et un autre, plus faible, pour la pratique. Raison de sécurité.

Il se peut que la non-intervention absolue de l'Etat dans l'enseignement soit une idée rigoureuse et logique. Il faudrait la faire entrer peut-être dans la représentation algébrique que l'on aurait à faire au tableau d'une société idéale. Mais en l'état, et avec des hommes de chair et d'os, il faut se donner de garde d'être si absolu. — Sérieusement, qui oserait soutenir un instant que si, par exemple, l'Ecole normale et l'Ecole polytechnique étaient supprimées demain, les hautes études en France n'en éprouveraient pas un abaissement soudain et peut-être irrémédiable ?

Ce serait, à notre avis, pousser à l'excès la rigueur des doctrines économiques, que de croire que tout ira bien par cela seul que le gouvernement s'abstiendra de tout. Tout ira bien ! — Oui et non. Cela dépend. Adam Smith a fait le portrait d'une société fondée sur les rigoureux principes économiques, et dans le chapitre où il traite des dépenses à la charge du souverain, ne figurent point les travaux publics qui, selon lui, constituent une industrie et non pas un département ministériel.

Eh bien ! si l'on a quelque trente ans, l'Angleterre et l'Espagne avaient toutes deux, en matière de routes, les lois d'Adam Smith. L'Etat ne faisait rien par lui-même et n'imposait rien aux localités ; selon la théorie, les routes eussent dû être excellentes dans les deux pays. Or, l'un des deux avait les meilleures routes du monde, l'autre les pires. Nous craignons fort qu'en matière, non seulement de route, mais d'instruction supérieure, la France, sous les lois d'Adam Smith, ne ressemblât plus à l'Espagne qu'à l'Angleterre. Si l'on supprimait les écoles de l'Etat, il n'y aurait rien de plus, il y aurait beaucoup de moins.

Nous pensons de même à l'égard des idées de M. Courcelle Seneuil sur les dotations scientifiques fournies par l'Etat, qu'il paraît considérer comme un obstacle au développement de la science. Il est absolument impossible de comprendre pourquoi un homme ou un peuple serait d'autant plus actif qu'il serait moins excité à agir. Comme le dit M. Dupont-White, la nécessité n'est pas même bonne aux

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 20 Décembre 1872. 63

UN MARIAGE

Seus le second Empire

Par Hector MALOT

« Si heureuse auprès de toi, j'ai dit à M. de Sainte-Austreberthe que je ne pouvais pas être sa femme, il n'a pas voulu m'écouter ; je t'ai dit que je ne pourrais jamais l'aimer, et tu m'as dit que tu ne pourrais jamais l'aimer. »

« Ce jour-là, je m'attendais à ce que tu me dirais que tu ne pouvais pas être sa femme, et tu m'as dit que tu ne pourrais jamais l'aimer. »

« Mon père sait que vous m'aimez et que je vous aime, c'est vous dire sa colère. Il a décidé qu'il ne vous verrait plus, et que moi je devais voir M. de Sainte-Austreberthe chaque jour. Je ne veux pas supporter ce supplice et je ne veux pas que vous le subissiez. »

« Je quitte cette maison pour me retirer chez mon grand-père, à Gabas. Vous comprendrez, j'en suis certaine, que vous ne devez pas m'y venir voir. Si cruelle que soit notre séparation, nous devons l'un et l'autre

la supporter sans rien faire pour aggraver notre faute. »

« Nous ne nous verrons point, mais nous nous aimerons. Je vous ai promis de n'accepter jamais M. de Sainte-Austreberthe, et de n'être la femme de personne si je ne pouvais pas être la vôtre ; vous voyez que vous pouvez compter sur ma parole ; comptez aussi sur ma tendresse, sur mon amour. »

« Onze heures sonnaient quand elle achevait d'écrire cette lettre ; elle se dit qu'elle partirait à minuit. »

« Elle choisit sa toilette la plus simple, celle qui devait lui faire le moins remarquer ; puis elle prit ce qu'elle avait d'argent dans son tiroir, quatre ou cinq cents francs qui lui restaient de son père. Elle prit aussi le médaillon de son père, qu'elle retira de son cadre de velours, pour pouvoir le serrer dans son carnet. »

En arrivant à cette porte, elle trouva qu'elle n'était pas fermée, mais seulement poussée contre le pêne.

« Elle était dans le jardin, et maintenant elle n'avait plus qu'à aller devant elle, à la garde de Dieu. »

« Elle était dans des dispositions nerveuses et la nuit précisément exerce sur l'âme une influence pleine de trouble et d'effroi. »

« Elle n'avait plus qu'à aller devant elle, à la garde de Dieu. »

« Elle fut frappée de stupefaction, et son anéantissement fut tel que bien certainement elle n'eût pas pu faire un pas pour se cacher ; mais le laurier l'enveloppait de son ombre et on ne pouvait la découvrir que si elle sortait de son abri, ses vêtements sombres se confondaient avec le feuillage. Elle voyait, on ne la voyait pas. »

« Elle fut frappée de stupefaction, et son anéantissement fut tel que bien certainement elle n'eût pas pu faire un pas pour se cacher ; mais le laurier l'enveloppait de son ombre et on ne pouvait la découvrir que si elle sortait de son abri, ses vêtements sombres se confondaient avec le feuillage. Elle voyait, on ne la voyait pas. »

« Elle fut frappée de stupefaction, et son anéantissement fut tel que bien certainement elle n'eût pas pu faire un pas pour se cacher ; mais le laurier l'enveloppait de son ombre et on ne pouvait la découvrir que si elle sortait de son abri, ses vêtements sombres se confondaient avec le feuillage. Elle voyait, on ne la voyait pas. »

« Elle fut frappée de stupefaction, et son anéantissement fut tel que bien certainement elle n'eût pas pu faire un pas pour se cacher ; mais le laurier l'enveloppait de son ombre et on ne pouvait la découvrir que si elle sortait de son abri, ses vêtements sombres se confondaient avec le feuillage. Elle voyait, on ne la voyait pas. »

« Elle fut frappée de stupefaction, et son anéantissement fut tel que bien certainement elle n'eût pas pu faire un pas pour se cacher ; mais le laurier l'enveloppait de son ombre et on ne pouvait la découvrir que si elle sortait de son abri, ses vêtements sombres se confondaient avec le feuillage. Elle voyait, on ne la voyait pas. »

« Elle fut frappée de stupefaction, et son anéantissement fut tel que bien certainement elle n'eût pas pu faire un pas pour se cacher ; mais le laurier l'enveloppait de son ombre et on ne pouvait la découvrir que si elle sortait de son abri, ses vêtements sombres se confondaient avec le feuillage. Elle voyait, on ne la voyait pas. »

« Elle fut frappée de stupefaction, et son anéantissement fut tel que bien certainement elle n'eût pas pu faire un pas pour se cacher ; mais le laurier l'enveloppait de son ombre et on ne pouvait la découvrir que si elle sortait de son abri, ses vêtements sombres se confondaient avec le feuillage. Elle voyait, on ne la voyait pas. »

« Elle fut frappée de stupefaction, et son anéantissement fut tel que bien certainement elle n'eût pas pu faire un pas pour se cacher ; mais le laurier l'enveloppait de son ombre et on ne pouvait la découvrir que si elle sortait de son abri, ses vêtements sombres se confondaient avec le feuillage. Elle voyait, on ne la voyait pas. »

Les art. 6 et 7, relatifs à l'évacuation des voies et moyens et à l'exécution du budget, sont votés avec le chiffre de 10,762,761 fr.

L'Assemblée a adopté également au titre 11 le budget des dépenses sur ressources spéciales, comprenant les articles 8, 9 et 10, et touchant aux dépenses départementales pour le chiffre de 333,374,363 fr.

M. Baccarano-Leroux, des Bouches-et-du-Rhône, a proposé, à propos de la taxe sur les cercles, après l'art. 11, d'insérer dans la loi du budget, pour former l'art. 12, une disposition ainsi conçue :

« Ne sont point passibles de la taxe du 20^e, les sociétés ou réunions dont les cotisations annuelles ne dépassent pas 10 fr. »

M. Baccarano-Leroux appuie l'amendement. M. Alfred André fait observer que s'il s'agissait d'amendement de sociétés de secours mutuels, on pourrait ne percevoir aucune taxe ; mais il y a une infinité de sociétés qui n'ont pas ce caractère et sont comprises dans l'impôt.

L'amendement Baccarano-Leroux est rejeté. M. Puyot-Quérin et 75 députés, d'accord avec la commission et le gouvernement, proposent l'amendement suivant : « Retenir de l'Etat C. Taxes assimilées aux contributions directes, la somme de 6 millions de francs, montant de l'évaluation de la taxe de 2 0/0 sur le revenu des créances hypothécaires. Ajouter au projet de loi le paragraphe suivant (art. 6) : La loi du 28 juin 1872 sur l'impôt des créances hypothécaires est abrogée. »

Cet amendement est adopté. L'Assemblée continue à examiner l'Etat C, relatif aux voies et moyens de recettes. M. Adrien Bonnet propose cet amendement :

« Réduire de 93 millions les voies et moyens applicables aux dépenses du budget général. Etat C. — Supprimer les 93 millions d'augmentation des droits de donnes. »

Inscrire dans un article spécial : Droits d'entrée sur les matières brutes et premières... pour mémoire.

M. Adrien Bonnet fait observer qu'il est impossible d'appliquer la loi sur les matières premières, puisqu'il est dit qu'aucun droit ne pourra être établi sur les matières premières qu'autant qu'un droit compensateur serait établi en même temps sur les produits étrangers similaires.

Ainsi la loi sur les matières premières étant à peu près inexécutable, pourquoi la conserver ? Elle ne peut être qu'une menace pour l'avenir, contre la concurrence.

Si l'on pouvait arriver à un accord avec toutes les puissances, la loi serait possible. Mais cet accord avec les puissances dans la modification de nos traités est-il présumable pour l'année 1873. Pourquoi donc maintenant comme effectif de recette inscrire de 33 millions. Ne diminuons pas la vérité de la loi. (Très-bien.)

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères. — La loi du 26 juillet dernier existe, c'est pas seulement un fait, c'est une obligation pour le gouvernement et pour l'Assemblée de faire exécuter, ce qui est le vœu de la volonté de la représentation nationale.

M. Bonnet demande l'abrogation de la loi au moins pour un an, en même temps il critique la loi, et dit qu'elle est volontaire. Autrement l'Assemblée maintient la loi, et les négociateurs pour obtenir les modifications qu'ils recherchent. La tâche est déjà assez difficile, elle est praticable, mais ne la rendons pas impossible. (Très-bien.)

L'exécution de la loi peut être graduelle, suivant les puissances dont les traités sont différents. (Très-bien.)

M. Bonnet insiste sur son amendement. Ce n'est pas la loi qui empêche l'exécution de la loi, mais l'art. 17 de la loi qui touche aux droits compensateurs.

M. Lambert Sainte-Croix. — Je demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il n'a pas imposé une matière première, si en même temps il n'a pas été mis des droits compensateurs sur les produits similaires de quelque nation que ce soit.

M. de Rémusat. — Je connais l'article 7 et il est étonnant que l'on me demande si je ferai exécuter la loi.

Quant à l'application graduelle, il y a des dispositions particulières à différentes nations ; ainsi en est-il des allumettes chimiques.

Aux voix à voix ! M. Lambert Sainte-Croix et il voudrait une réponse plus catégorique.

Il ne s'agit pas de noms, dit M. Laurent, mais du pays tout entier, de son industrie et du commerce.

M. de Rémusat. — Je m'étonne de la question. Il suppose qu'il est possible que le gouvernement n'appliquera pas la loi.

L'Angleterre a déclaré que, quel que fut le résultat de nos négociations, elle consentait que nous appliquassions nos impôts à partir du 1^{er} décembre. Nous fera-t-on un crime d'une concession semblable ?

C'était une preuve que l'Angleterre donnait un bon exemple et voulait venir en aide à la France dans ses nécessités fiscales. C'est un succès pour nous ; il semble qu'on aurait dû nous en savoir gré et songer à nous en remercier, en quelque sorte, de vouloir violer la loi. (Très-bien ! très-bien ! — Aux voix à voix !)

L'Assemblée n'étant plus en nombre, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 45.

M. Pascal avait résisté aux puissantes influences qui se produisaient autour de lui ; il avait lancé l'affaire, mais avec des ménagements tels qu'il était facile de deviner qu'elle n'aboutirait pas.

M. Cantonnnet s'est laissé dominer par ces influences, et, depuis longtemps irrité contre le Conseil municipal à cause de sa contenance dans certaines affaires, il poursuit aujourd'hui sans relâche la mise à exécution du projet de M. Pascal.

Sans préjuger la question, sans savoir quelles sont les raisons du préfet, raisons que nous voulons croire excellentes, nous pouvons prédire que la suppression de la mairie centrale sera généralement impopulaire.

Outre que cette décision enlèvera à notre population un des droits qu'elle revendique avec le plus de volenté, celui d'être ses administrateurs, qui ne voit dans la situation nouvelle qui sera faite au conseil, une source perpétuelle de conflits entre les deux administrations préfectorale et municipale ?

Ces conflits amèneront forcément la dissolution complète du conseil, la nomination d'une commission municipale, et par conséquent, le rétablissement d'une des inventions les plus justement abhorrées du régime bonapartiste.

En même temps que M. Cantonnnet, M. Barodet est parti pour Paris, appelé par M. de Ségur, président de la commission des marchés de la défense nationale.

M. le maire profitera de son séjour à Paris pour hâter l'approbation du budget supplémentaire de la ville de Lyon par la Chambre, ainsi que le dépôt de la loi sur les surtaxes de vins.

Il s'occupera également de la question des écoles, portée, comme on sait, au conseil d'Etat, et enfin pressera la rentrée des créances de la ville pour les dépenses de guerre.

Ces créances qui se montent, comme nous l'avons dit, à plus de huit millions, sont contestées en partie par l'Etat.

M. Barodet doit voir demain M. Calmon, qui lui indiquera la marche qu'a suivie dans ce même but la municipalité de Paris.

M. le ministre de la guerre a dû recevoir avant-hier un mémoire fort détaillé de M. Bourbaki, où le général presse le ministre de faire commencer les travaux d'organisation du camp de Valbone, dont il réclame depuis longtemps la création.

Le service des marchés des Cordeliers va subir d'importantes modifications. On attend de jour en jour le résultat des travaux de la commission à ce sujet.

Hier soir encore, l'affaire devait être tranchée, mais M. Causse, un des membres les plus compétents sur cette question, n'a pu se rendre au conseil, retenu qu'il était par une maladie légère.

Nous espérons qu'une décision sera prise bientôt sur ce service qui réclame des améliorations urgentes.

M. Tharel vient d'adresser à la municipalité une demande de prorogation de l'Exposition. Nous savons qu'aucune objection ne sera faite par le conseil, et que la demande sera favorablement accueillie.

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, tenait avant-hier son assemblée publique au palais des Arts.

M. Desgranges était chargé d'y rendre compte des travaux de l'académie pendant l'année 1872.

Son travail, parfaitement composé, et lu avec cet organe sympathique que nous connaissons bien tous ceux qui ont approché le savant, a vivement intéressé le nombreux auditoire assemblé dans la salle des conférences.

L'éloge des morts par lequel il a terminé son discours a été fait avec une délicatesse charmante et lui a valu d'unanimes applaudissements.

M. Molière, qui a pris après lui la parole, a eu des accents émus dans son étude philosophique sur la famille, ses devoirs, ses joies, ses douleurs et la fidélité au souvenir ; mais il a abordé ensuite les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et, sur ce point, personne ne s'étonnera que nous disions qu'il a exprimé dans son discours des idées diamétralement opposées aux nôtres.

M. Yémeniz a terminé la séance par le récit d'épisodes des guerres de l'indépendance grecque.

Rien de plus coloré, de plus imagé et de plus attrayant à l'audition que cette page de l'histoire hellénique ; M. Yémeniz, qui avait déjà charmé son auditoire lors de sa réception à l'Académie, l'a définitivement conquis avant-hier.

Ses descriptions nous ont rappelé quelques belles pages de lord Byron, et son combat des Parginotes nous a remis à la mémoire le beau tableau des femmes Souliotes de Delacroix.

M. Yémeniz est désormais un des savants-hommes du monde les plus sympathiques de Lyon.

Décidément, il n'y a pas à en douter, l'administration municipale a passé un traité avec les médecins pour le développement des rhumatismes, des bronchites et des catarrhes ! Hier, pendant qu'atmosphère et ciel étaient imprégnés d'eau, les cantonniers, sur tous les points de la ville, trouvant qu'il n'y avait pas assez d'humidité froide comme cela, mondaient à qui mieux mieux les trottoirs et les chaussées. Là où un instant auparavant on ne trouvait qu'un peu de boue était une mare ou aurait pu se baigner des canards ; le trottoir où l'on pouvait jusque-là poser le pied n'était plus qu'une nappe d'eau.

Notez que cela se renouvelle chaque fois qu'il pleut ! C'est positivement insensé. Les cantonniers se chargent de compléter ce qui peut y avoir de désagréable à notre climat et une ville qu'on pouvait à la rigueur habiter devient absolument inhabitable.

Cela du reste est dans les traditions de notre voirie. Il y a longtemps que Randon a représenté un cantonnier lyonnais alsacien qui arrose avec sang-froid la chaussée sous une pluie battante et répond à un interlocuteur interloqué : « C'est mon gonzière ! » Sa caricature porte ces mots entre parenthèses : historique. Parbleu, nous le savions bien !

On prétend qu'aux plaintes unanimes on répond que cette inondation factice en complément de l'inondation naturelle est à seule fin de nettoyer les rues ! Il y aurait un moyen bien plus simple et bien plus efficace pour nettoyer les rues, ce serait tout bonnement de les balayer.

Est-il besoin de dire d'ailleurs que cela ne nettoie rien du tout ? Pour faire ainsi l'office de chasses, il faudrait que l'eau tombât sur des chaussées beaucoup plus en pente que les nôtres, et il faudrait encore que l'eau tombât en beaucoup plus grande abondance. On ne fait que délayer provisoirement les immondices, en faire une purée au lieu d'un magma. L'eau s'écoule et les immondices restent.

Voilà les répliques, pour balayer les rues, il y a un moyen qui vaut mieux que l'eau, c'est le balai. (Qu'on l'empêche donc, et, pour Dieu, qu'on n'achève pas de sauter d'eau une atmosphère déjà bien assez humide et malsaine comme cela !)

Les travaux de construction du cirque des Célestins sont commencés depuis avant-hier. La troupe débutera le 15 janvier prochain.

Les Prussiens ne détestent pas les pendules ; mais Bouchard possède un penchant assez marqué pour les montres.

Il a d'ailleurs une façon toute particulière de se les approprier.

Quand un ami vient lui rendre visite, tout en lui disant adieu, Bouchard lui escamote prestement chaîne et loquet, quand, au contraire, il va voir une amie, il ne se permettrait pas de lui enlever ses bijoux sur elle ; il l'aurait cherdé trop respectueux ; mais il les lui décroche gentiment du mur, et s'en va.

Il prétend que c'est une manie chez lui, comme celle qu'ont certains gens de se mordre le doigt dans le nez ou de renifler en parlant.

Le tribunal juge à propos, pour le guérir de cette innocente maladie, de lui imposer un traitement d'un an et un jour.

Encore un enfant abandonné. Hier, dans l'après-midi, on a trouvé sur un banc, derrière la porte de l'église Saint-Bonaventure, un enfant nouveau-né âgé d'environ douze jours.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. G..., Soldat au 121^e de ligne était occupé hier aux magasins d'fourrages de la caserne de la Part-Dieu.

Il était monté sur une meule de foin d'une hauteur d'environ sept mètres, quand tout à coup il mit son pied dans le vide et tomba sur le pavé. Dans sa chute il s'est fracturé le crâne.

La mort a été instantanée. G... était âgé de vingt-trois ans.

Les membres du Cercle catholique des Brotteaux, rue Duguesclin, se plaignent de ce que des pierres sont lancées contre les vitres de leur local.

Ces faits se sont renouvelés à deux reprises différentes dans la journée de dimanche et dans celle de lundi ; et c'est par de semblables procédés que certains gens croient préparer le triomphe de leurs opinions !...

Nous apprenons que la Démocratie du Midi, journal d'Avignon, est poursuivi devant le tribunal correctionnel de cette ville pour avoir rendu publiés les adresses de divers conseils municipaux.

La société des sciences médicales de Lyon a émis, en faveur des Alsaciens et Lorrains émigrés, la somme de trois cents francs qui a été versée à la société de secours alsacienne et lorraine, 13, rue Adélaïde-Perrin.

Les amis et connaissances de la famille ROUX, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de Monsieur Hippolyte ROUX, Négociant en Soieries, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister ses funérailles, qui auront lieu vendredi 20 courant, à 10 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, place des Célestins, 6, pour se rendre à l'église St-François, et de là au cimetière de Loyasse.

DEPÊCHES DU SOIR

19 Décembre. — 2 heures du soir. Paris, 19 décembre.

Les journaux racontent que M. Alexandre Duval, fils du fondateur des établissements de bouillon, s'est suicidé chez une courtisane pour laquelle il s'était ruiné.

M. Thiers ira dimanche à Paris, il en reviendra le 5 janvier.

La séance d'hier de la commission des Trente indique que l'esprit de conciliation progresse ; on considère aussi comme élément de conciliation l'étude des questions constitutionnelles confiée aux deux sous-commissions d'accord avec le gouvernement.

Les nombreux députés du centre droit et même quelques membres de la droite se rendent depuis quelques jours aux réceptions de la présidence.

Les derniers votes de l'Assemblée doivent avoir notablement refroidi l'ardeur du pétitionnement.

On assure que le maire de Nantes est révoqué ; il en résultera probablement l'abandon de l'interpellation de samedi sur les désordres de Nantes contre les pèlerins de Lourdes.

M. de Saint-Marc Girardin assistait hier à la réception de la présidence.

La commission d'initiative a pris hier en considération la proposition de la révision des tarifs des greffiers et des juges de paix, et a ajourné après vacances l'examen de la proposition Gaslonde.

Le Bien public dément formellement le récit des journaux concernant la lettre de M. Calmon encourageant le pétitionnement de Cherbourg.

Stockholm, 18 décembre. La Suède, la Norvège et le Danemark ont signé la convention monétaire basée sur l'adoption de l'étalon d'or.

Des avis d'Amsterdam annoncent que la commission du système monétaire se prononce aussi pour l'étalon d'or.

Le Pei-Ho, parti de Marseille le 9 courant avec les malles de l'Indo-Chine, est arrivé à Suez le 15 et est reparti le même jour pour sa destination.

La Provence, venant de Chine, est partie le 13 décembre d'Aden pour Suez et Marseille.

93 millions imputables aux impôts sur les matières premières figurent seulement pour mémoire dans le budget, est repoussé par 461 voix contre 153.

M. de La Rochette retire son interpellation à l'occasion des pèlerins de Lourdes, se déclarant satisfait par la révocation du maire et le changement du préfet de Nantes.

M. de Goulard prend responsabilité de la révocation du maire de Nantes qu'il a ordonnée spontanément.

Le projet de M. Wolowski établissant des cartes-poste circulant à découvert est adopté.

L'Assemblée adopte un autre amendement de M. Wolowski, ramenant à 1 0/0 le droit des transports d'argent.

Bourse ferme ; marchés allemands meilleurs. Paris, 20 décembre.

Un article de M. John Lemoine, dans le Journal des Débats, félicite la commission des Trente au nom d'un nombreux public pour l'esprit de sagesse, de prudence et de conciliation qui a présidé à ses dernières discussions.

Manchester, 19 décembre. Des avis de Paris annoncent que la question des droits compensateurs est résolue par la commission internationale ; le ministre du commerce fait faire une copie du rapport pour le soumettre au cabinet anglais.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

DU JOURNAL DE LYON Paris, 19 décembre.

M. Brisson reproche au gouvernement de révoquer le maire de Nantes sans discussion.

L'interpellation parlementaire n'ayant pas eu lieu, M. de Goulard défend cette décision ; il est applaudi par la droite.

BOURSE DE PARIS

DU 19 DÉCEMBRE DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 1/2 0/0, 4 1/2 0/0, 5 1/2 1872, TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 19 Décembre 1872.

COUR D'ASSISES DE LA RHONE

Session extraordinaire du 4^e trimestre PRÉSIDENCE DE M. MARTIN, CONSEILLER.

Audience du 19 décembre

Assassinat Patriot

L'audience est ouverte à 10 h. 1/4. Les trois accusés Vuillard, Perret et Nuée sont introduits.

Le siège du ministère public est occupé par M. Caresse, avocat général.

Au banc de la défense sont assis M^{rs} de Bornes, Harent et Tavernier.

Vu la longueur présumée des débats, M. l'avocat général demande qu'il soit adjoint un quatrième magistrat à la cour et deux jurés supplémentaires au jury.

Après de nombreuses récusations exercées par l'accusation et la défense, le jury est formé.

M. le greffier Sorbier donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Le 23 mai 1872, au matin, le commissaire de police de Villeurbanne était informé que le cadavre d'un inconnu venait d'être découvert sur la route d'Heyrieux, à 500 mètres du poste de l'écroli, et que le magistrat se transportait immédiatement sur les lieux.

Le cadavre occupait encore la position où il avait été trouvé sur le trottoir à droite de la route. Il était enfoncé dans un sillon qui avait été creusé dans le sol par le vent et les pluies. Une large blessure se voyait au côté droit de la tête. La victime avait été frappée d'un seul coup, mais avec une violence telle que le crâne était brisé et que la tête écrasée était méconnaissable. Des portions de matières cérébrales apparaissaient sur le bord de la plaie, et il était visible que cette affreuse blessure, immédiatement mortelle, avait été produite par le choc violent d'un corps contondant. L'attaque avait été soudaine et imprévue ; la victime, frappé mortellement, était tombée sans même avoir conscience du péril qui la menaçait. Tout d'abord, une médaille professionnelle trouvée sur le cadavre fit connaître l'identité du mort, c'était le nommé Jean Patriot, commissionnaire, âgé de 78 ans et domicilié à Vaise, rue Rogassette, 9. Cet homme qui avait quitté son domicile la veille au soir, a été d'ailleurs reconnu à la Morgue par sa fille.

Le vol ne pouvait être le mobile de l'assassinat. Le malheureux Patriot ne portait rien sur lui de nature à exciter la convoitise des malfaiteurs. Ses habitudes étaient régulières ; il n'avait pas de ennemi connu. C'était un honnête homme, encore vigoureux, malgré son âge avancé, vivant du produit de son travail, entouré des soins de sa famille et de l'estime générale à Vaise. Quelqu'un cependant était animé de mauvais sentiments à son égard et avait intérêt à ce que Patriot disparût ; c'était l'accusé Vuillard.

Vuillard, ancien cafetier, puis cocher de remise, déjà repris de justice, avait été en mai dernier poursuivi de nouveau sous prévention de vol. Il était inculpé d'avoir tenté de dérober à la tête d'un café, détourné une quantité considérable de gaz au moyen d'un tuyau frauduleusement agencé avec le conduit desservant le café. L'accusé arrivait ainsi à consommer, sans le payer, du gaz qui ne valait pas pour le compteur et la compagnie évaluait à 7,000 francs environ le montant du pré-

judice que cet agissement frauduleux lui avait causé durant plusieurs années. La déposition de Patriot, dans ce procès, devait être accablante pour Vuillard ; c'était lui, en effet, qui sur l'ordre de l'accusé, avait acheté et transporté dans le café le tuyau, instrument de la fraude. Il avait déposé du fait au cours de l'information ; Vuillard, à l'audience correctionnelle du 22 mai, n'en persista pas moins à nier le vol ; mais le tribunal avait ordonné que Patriot serait entendu à l'audience du 29 mai. Le 28 mai, veille du jour où il devait déposer, Vuillard était, comme nous l'avons dit, condamné à huit mois de prison et deux mille francs de dommages-intérêts envers la compagnie du gaz.

Une semblable coïncidence faisait naître contre Vuillard les plus graves soupçons. Ils prirent une force nouvelle, quand on sut que, dans le courant de 1868, l'accusé avait eu un procès avec la victime, et qu'il nourissait contre elle une animosité déjà ancienne.

Il fut arrêté dès le 28 mai. L'instruction s'attachait en même temps à suivre la trace de Patriot. Pendant la soirée qui avait précédé le crime, la fille de la victime déclara que le 27 mai, vers sept heures moins un quart du soir, un inconnu était venu demander son père, auquel, disait-il, il voulait faire transporter dans le même lieu que le bonhomme vuide. Patriot étant absent, l'inconnu revint un peu plus tard avec un autre homme, qui l'attendit dans la rue. Ils chargèrent la fille Patriot d'inviter son père à aller le rejoindre au café du Cercle, place de la Pyramide. Patriot s'y rendait effectivement quelques instants après ; il y était vu en compagnie de deux individus qui portaient deux bonhommes vides. Tous trois prirent ensemble le café, que les deux inconnus payèrent. Puis, Patriot monta seul dans l'omnibus qui va au pont de Nemours, et il raconta même au conducteur de cet omnibus qu'il était chargé par deux inconnus de porter les bonhommes à la Guillotière. Bientôt après, entre sept heures et demie et huit heures, un homme âgé, dont le signalement répond exactement à celui de Patriot, entra au café Dumas, à Monplaisir, et il y était rejoint presque immédiatement par les deux autres individus plus jeunes. Tous les trois sortirent ensemble de l'établissement vers neuf heures, l'homme âgé portant deux bonhommes. Vers dix heures et demie, les deux autres revenaient au café Dumas, et s'y faisaient servir du café ; le vieillard, leur compagnon, n'était plus alors avec eux. Tout indiquait qu'attiré par ses assassins, loin de chez lui, dans un lieu écarté, sous prétexte d'une commission à faire, Patriot avait été frappé entre neuf heures et dix heures et demie.

Les révélations de Vuillard, dès le 29 mai, amenèrent l'arrestation des nommés Perret et Nuée. Perret, ancien épicer, condamné pour vol et banqueroute, sans moyens d'existence connus, était le compatriote et l'ami d'enfance de Vuillard. Nuée, ouvrier apprêteur, mal famé à Lyon, connaissait mieux Patriot, mais il était particulièrement détesté par lui, depuis plus de dix ans.

Voici, du reste, en substance les déclarations de Vuillard à la charge de ses coaccusés : « Perret et Nuée étaient venus chez lui le 27 mai entre 5 et 6 heures du soir, il avait porté deux bonhommes à Perret, Vuillard avait parlé de son procès avec Patriot, et Perret de son côté avait dit : Je sais qu'il (Patriot) a toujours 1,500 ou 2,000 fr. par lui. Je verrai si je peux le voir. Alors Vuillard aurait repris que s'il le faisait, il lui paierait un bon dîner. « Le lendemain, 28 mai, j'assistai encore Vuillard, j'ai revu Perret et il m'a dit qu'il avait fait le coup avec l'autre individu (Nuée) ; que cela avait eu lieu dans le domicile de ce dernier ; qu'il avait eu une querelle avec Patriot pour le paiement du transport des bonhommes et qu'il l'avait assommé d'un coup de bâton. « Le cadavre avait été placé dans un placard d'épicerie appartenant à Perret ; aucune somme d'argent n'avait été trouvée sur Patriot. Je ne sais pas, continua Vuillard, si Perret ou l'autre qui a porté le coup... Perret m'a dit encore que Patriot était entré dans la maison de l'individu dont je ne sais pas le nom (Nuée), qu'il était sorti par une porte de derrière donnant sur une petite rue et que c'était là qu'il avait été assassiné. »

Ces faits, dans ses circonstances essentielles, et réserve faite de la part que Vuillard a prise au crime, paraît sincère. Aucun sentiment de vengeance ou d'intérêt ne peut l'avoir dicté. Vuillard y a persisté au cours de ses huit interrogatoires, et des nombreuses confrontations qu'il a subies.

L'information a pu d'ailleurs sur plusieurs points en constater la véracité. Le sac, par exemple, sac d'épicerie, il n'a été trouvé le cadavre est bien un cadavre de Patriot et il a contenu des colonies hollandaises et il a contenu du café. Comment Vuillard qui ne l'avait pas vu quand il a été interrogé pour la première fois, après-il au que c'était un sac d'épicerie, s'il ne tenait l'indication de Perret ou s'il n'a pas lui-même assisté à l'assassinat ? La description des lieux qu'il donne s'applique exactement aussi à la maison de Nuée dans laquelle il est certainement allé au moins une fois le jour du crime.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Grénoir et dont la porte de derrière ouvre sur un fond de jardin. Cette porte donne sur une sorte de rue ou d'impasse qui joint la route d'Heyrieux à 50 ou 60 mètres du point où a été relevé le cadavre. C'est au fond du jardin ou dans cette rue, selon toute apparence, que Patriot a été assassiné, pour être de là ensuite transporté sur la route.

Perret, lui, a habité à Monplaisir une petite maison dont l'entrée se fait sur la route de Gr

D. - Vous êtes allé avec lui chez Nuée. Y allez-vous souvent ? R. - Pas bien souvent. Je n'étais allé que deux ou trois fois chez lui depuis qu'il habitait Monplaisir.

avec Nuée quand vous avez déjà passé la journée ensemble ? R. - Quand on a bu un coup, on ne sait plus se quitter.

soient allés m'attendre dans mon jardin. Quand j'ai eu fini ma pièce, je suis allé le rejoindre. Perret était seul, Vuillard était sorti par la porte dans l'impassé qui aboutit à la route d'Heyrieux ; j'ignore pourquoi. Vuillard a proposé à Perret de lui prêter sa voiture pour faire une promenade.

fois emporté par le vent durant notre promenade en voiture. Il avait besoin d'être nettoyé. Après ces interrogatoires, l'audience est suspendue de 1 h. 1/2 à 2 h. 1/4.

UN COMPTABLE sérieux, désire trouver un emploi dans une bonne maison de commerce ou d'industrie. - Bon cautionnement au besoin. - S'adresser au bureau du journal, aux initiales E. C.

AVIS Le poste de directeur particulier de la compagnie d'Assurance contre l'incendie et sur la vie le Monde, à Lyon, devant se trouver vacant par suite de la retraite du titulaire, les candidats qui voudraient l'occuper sont invités à s'adresser à M. Rousselon, 30, rue de Lyon, 4733

MAISON ROY P. MARION, SUCCESEUR 13, rue de Lyon, 13 Horlogerie des premières fabriques. Bronzes d'art, Bijouterie et Joaillerie.

LA PERLE DES ENCRES ADMINISTRATIVE - COMMUNICATIVE Se trouve chez tous les papetiers.

COMPTOIR-ÉCOLE DE LYON Cours supérieurs de commerce et de finance Cours spéciaux pour les examens au volontariat d'un an.

ÉTRENNES 1873 DUC LYON, RUE DE LYON, 49 Marseille, rue Noailles, 3

DENTISTES AMÉRICAINS 32, rue de Lyon, 32 2855

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25. Par jugement par défaut rendu par la première chambre du tribunal civil de Lyon, le trente novembre mil huit cent soixante-douze, enregistré, en forme exécutoire, la dame Louise Garra, couturière, épouse du sieur Jean Augros, employé à l'Exposition de Lyon, sans autre domicile connu; elle demeurant à Lyon, cours Perrache, 22, admise à l'asson judiciaire par décision du bureau du dix-septième quartier de Lyon, le dix-neuf janvier mil huit cent soixante-trois, a été séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Jean Augros, son mari, ci-dessus qualifié.

à VENDRE à de bonnes conditions UNE MAISON quartier Perrache, d'un rendement net de 2,000 francs. - Facilités pour le paiement. - On échangerait au besoin contre une ferme en Bresse. S'adresser à monsieur Jules Renoux, notaire à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37. 4634

VENTE JUDICIAIRE Le lundi vingt-trois décembre mil huit cent soixante-douze, à Lyon, place Morand, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets saisis consistant en : commodes, glaces, canapés, fauteuils, bibliothèque palissandre, pendule, piano, etc. 4749

VENTE JUDICIAIRE Le samedi vingt-un décembre courant, à onze heures du matin, à Lyon, place des Jacobins, il sera procédé à la vente aux en-

COMPAGNIE ANONYME DES DOMBES & DES CHEMINS DE FER du Sud-Est CAPITAL : 12,500,000 Fr.

AVIS A TOUS Nouvelle Lampe autogène, donnant le pouvoir éclairant du bec papillon. Plus économique que le gaz, cette lampe est portative, s'emploie dans les usines, établissements publics et peut s'appliquer à toute industrie.

MAISON TERRASSE BUARD, successeur rue de la Barre, 3, à Lyon

LA SANSPAREILLE ASTHME oppression, catarrhe, gardé, sûre par le Remède d'Atyrsine d'Edwards, 125, rue Saint-Martin, Paris. - Boute, 5 fr. Dépôt à Lyon, Barraud, rue de Lyon, 3, dépôt du VIN DE QUINQUINA EXHIBAR, tonique autorisé. 4530

LYON - DÉPARTS DE TOUS LES TRAINS SERVICE D'HIVER

GARE DE PERRACHE Ligne de Lyon à Paris MATIN. Omnibus... 6 h. 55 m.; 8 h. 15 m.; 8 h. 40 m.; 11 h.; 11 h. 30 m.

GARE DE LA CROIX-ROUSSE Ligne de Bourg par les Dombes MATIN. Omnibus... 6 h. 15 m.; 10 h. 14 m. Soir... Omnibus... 4 h. 25 m.; 5 h. 40 m.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. - Préparé par ASTIER, parfumeur à Paris. - Prix du flacon : 2 fr. - Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

AVIS AUX FAMILLES Pratiques de langue italienne. - Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de Lyon

HÉMATOSINE

DE TABOURIN LEMAIRE Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorée du sang du bœuf.

AVEC L'HÉMATOSINE le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

BOURSE DE PARIS - Mercredi 18 Décem. (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market data for Paris, including columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments with their respective prices and yields.

BOURSE DE LYON - Jeudi 19 Décembre (de 11 h. à midi 1/2)

Table of stock market data for Lyon, including columns for RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments with their respective prices and yields.

BOURSE DE LYON - Jeudi 19 Décembre

Nous sommes de la Bourse d'aujourd'hui très bien impressionnés. Le marché s'ajuste beaucoup mieux que nous ne l'espérons aux réalisations et aux ventes des pessimistes en matière politique.